

Les taxis en attendent encore davantage

La modification des tarifs des taxis a été validée par l'arrêté préfectoral du mardi 12 avril. Malgré tout, les doutes perdurent.



Les taxis sont encore dans le rouge. / Illustration.

ne s'appliquent pas et il faut se référer aux grilles de l'assurance maladie (CPAM). »

« Je travaille à perte, ça ne peut plus durer »

Or, c'est là que le bât blesse. Pour le transport assis professionnalisé (TAP), les grilles prévoient un prix minimal de 14 euros pour un al-

ler d'un minimum de 8 kilomètres. « On attendait que les grilles préfectorales soient mises à jour pour que celles de la CPAM s'ajustent. Nous avons un accord pour une augmentation de 4,5 % des tarifs de cette grille qui n'ont pas évolué depuis 2019 », conclut Nathalie Basque. Un confrère de la présidente, Pascal Cavicchiolo, taxi à Laroque-d'Olmes avec cinq employés est en colère. Pour lui, il est temps que les choses changent. « Les tarifs de la CPAM ne sont plus adaptés au coût de la vie. Aujourd'hui, sur certains trajets, je travaille à perte car tout augmente, pas que l'essence. La grille CPAM est moins élevée que la grille préfectorale et on est clairement sur le fil. L'augmentation de 4,5 % ? C'est la moindre des choses j'ai envie de dire. On va dire merci, mais pas sûr que cela suffise. Ici, on vit dans un désert médical. On est indispensables pour les malades, alors on fait de la philanthropie. Mais ça ne peut plus durer. » Le message est passé.

Samuel Cadène

La Dépêche du 15 avril 2022